

Subvention Associations et syndicats  
étudiants – Budget 2020.

## Conseil d'administration du 9 mars 2020

### Délibération 2020/03/CA-018

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions 2019 suivantes aux associations et syndicats étudiants pour un montant total de 6 037,02 € – Budget 2019 UB N2\_101 :**

- BOUGE TA FAC avec l'AGEMP	3 841,74 €
- E = MC <sup>2</sup>	1 920,87 €
- UNEF	274,41 €

Toulouse, le 9 mars 2020  
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0